



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

☎☎☎☎☎☎

Séance du Jeudi 14 décembre 2023 à 20h30

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **44**
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : **8**
 Nombre de membres excusés : **3**
 Nombre de membres absents : **6**

**Date de convocation :
7 décembre 2023**

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

20 DEC. 2023

**et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :**

20 DEC. 2023

**8 - Domaines de compétences par thèmes
8.4 - Aménagement du territoire**

Objet : Commune de Vire Normandie (commune déléguée de Vire) – Signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) en vue de la conduite d'une étude de pré-faisabilité urbaine sur le site Butagaz

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le sept décembre deux mille vingt-trois.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le sept décembre deux mille vingt-trois.

M. Gilles MALOISEL a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER				Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS				Mme Marie-Ange CORDIER	
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT				Mme Annie ROSSI	
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	44	0	8	3	6
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	44				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	52				

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031).

Ce nouveau contexte va nous conduire à appréhender autrement le développement économique du territoire en optimisant le recyclage des friches et l'urbanisation des dents creuses pour implanter les entreprises qui, précédemment, se déployaient sur de nouveaux parcs d'activités.

Créé en 1965, le site Butagaz, implanté à Vire au cœur du parc d'activités La Ruaudière près des sociétés Compagnie des Fromages et Richesmonts et Degrenne, cessera définitivement son activité en 2024. Les installations de chargement de gaz seront alors démantelées par la société.

Se déployant sur un foncier de plus de 3 ha et occupé par 2 bâtiments de 500 et 1 500 m², ce site présente, de par sa localisation, sa surface et ses équipements, un intérêt économique certain, militant en faveur d'une réhabilitation pilotée par la puissance publique.

Or, en vue d'accompagner les collectivités dans leur réflexion d'aménagement de friches, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) est susceptible de réaliser des études de pré-faisabilité urbaine constituant une aide à la décision en apportant un éclairage technique et financier sur des hypothèses de requalification.

Ce type d'étude, dite « étude flash » a déjà été employé par l'Intercom de la Vire au Noireau en prélude à la réhabilitation de la friche Granimarbre à Noues-de-Sienne. La réalisation d'une telle étude, financée à 100 % par l'EPFN qui en est le maître d'ouvrage, est conditionnée à la signature d'une convention.

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023 et de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 6 décembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) la convention annexée à la présente relative à la conduite d'une étude flash de pré-faisabilité urbaine sur le site Butagaz situé sur la commune de Vire Normandie – parc d'activités La Ruaudière, ainsi que tout document relatif à la conduite de cette étude.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
M. Gilles MALOISEL




La 1^{ère} Vice-Présidente,
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

